

Merci de préciser tous les éléments médicaux nécessaire en ca de maladie chronique, d'allergie, de traitement en cours ou toute autre indication médicale , et de donner la conduite à tenir sur feuille à joindre à l'inscription. (Tout omission de votre part ne peut engager la responsabilité des organisateurs.)

Oui, j'accepte de recevoir des invitations pour les frères et sœurs.

Oui, j'accepte de recevoir les informations de la paroisse

Droit à l'image : La Paroisse St Melaine en Val de Jouanne est susceptible de fixer, reproduire, diffuser et exploiter les photos ou films qui pourraient être pris dans le cadre du caté, dans le cadre strict de la communication de la paroisse (montages, bulletin paroissial, site paroissial,...). Cocher la case en cas de non acceptation

et dans ce cas, fournir une photo (pour identifier votre enfant).

"Pélé des enfants" de la paroisse - samedi 13 mars 2020

Top Envoi - mercredi 2 juin

J'ai bien noté que mon enfant participe au "Pélé des enfants" de la paroisse dans le cadre de sa préparation à la 1ère des communions, puis au **Top envoi**.

Nous désirons que notre enfant chemine vers la Première des Communions. Nous acceptons la démarche proposée et nous nous engageons à ce que notre enfant suive toutes les étapes proposées.

Participation au frais : 25 € (livret + journée pélé) à l'ordre de « Paroisse Saint Melaine à remettre lors de l'inscription.

Cette participation aux frais ne doit pas être un obstacle, n'hésitez pas à nous en parler.

Fait à :

Le :

Signature : « Lu et approuvé »



2020 - 2021


Paroisse
SAINT MELAINE
en Val de Jouanne

stmelaine@wanadoo.fr
www.paroisse-saint-melaine53.fr

ETAPES VERS LA PREMIERE DES COMMUNIONS

Pour les enfants

-  **TOP DEPART : Mercredi 14 octobre**
14h30 à 18h - RDV à l'école Sainte Marie de Louverné
-  **Initiation au sacrement de l'Eucharistie :**
Dimanche 22 novembre église de Louverné (10h30) *première étape*
Dimanche 10 janvier église de Louverné (10h30) *deuxième étape*
Dimanche 28 février église de Louverné (10h30) *troisième étape*
-  **Sacrement du pardon (18h30 messe et pardon)**
(Des dates vous serons proposées après inscription.)
-  **Une « journée pélé » Samedi 13 mars**
pour tous les enfants de la paroisse (CE1-CM2)
Les enfants qui se préparent à la première communion vivent un temps spécifique.
-  **TOP ENVOI : Mercredi 2 juin (16h-19h)**
Les dates des messes au cours desquelles les enfants communieront pour la première fois vous serons communiquées lors de la réunion de parents du 1er octobre.

Pour les parents uniquement

-  **Une première soirée d'information à la première communion**
le mardi 6 octobre à 20h30 à Argentré, salle des fêtes, route de Louvigné.
Au cours de cette rencontre, un livret vous sera remis pour vous aider à accompagner votre enfant vers sa première communion. L'inscription vous sera confirmée à cette rencontre.
-  **Une deuxième rencontre avec les parents : mardi 2 mars à 20h30**
-  **La première des communions se prépare à partir du CM1.**
Pour pouvoir faire sa première communion, il est nécessaire :
 - Que l'enfant ait suivi au moins 2 années complètes de catéchèse, qu'il ait participé au Top départ, aux 3 étapes, à la journée « pélé », au sacrement du pardon et au Top envoi.
 - Que l'enfant ait acquis une certaine maturité spirituelle.La décision de communier est prise dans un dialogue avec l'enfant, ses parents, son catéchiste et le curé.

INSCRIPTION

à retourner à la paroisse avant le 23 septembre.

Inscription en ligne : www.paroisse-saint-melaine53.fr

NOM de l'enfant :

Prénom :

Date de naissance :

Enfant baptisé(e) le :

Lieu de baptême (église et diocèse) :

Catéchisé(e) en (années) :

Paroisse ou école :

Ecole à la rentrée septembre 2019 :

Classe : CM1 CM2 6^{ème} ou +

Nom et adresse des parents :

Commune :

E-mail (pour recevoir les infos) :

Mobile maman :

Mobile papa :

Je soussigné (e) :

En qualité de père, mère, tuteur (Rayer les mentions inutiles).

- Autorise mon enfant à se déplacer avec les catéchistes des salles de caté à l'église et la paroisse.
- Autorise Les membres de l'équipe d'animation ou un autre parent à assurer si nécessaire le transport en voiture de mon enfant.
- Autorise mon enfant à rentrer à la maison seul(e), en bus à vélo ou à pied, à la fin des activités (Rayer les mentions inutiles).
- Autorise la personne responsable ou l'animateur de l'équipe à faire pratiquer, en cas d'urgence, tout acte médical ou chirurgical que son état nécessiterait, après avis médical, et/ou à sortir mon enfant des urgences. (Voir ci-après)

